

# Présentation et méthodologie de la Médiation Animale

*Anim'Oups*

*Médiation Animale*

**LEVEQUE Korydwen  
44430 LA REMAUDIERE**

**Tel : 07-83-20-02-87**

**E-mail : [Animoups44@outlook.fr](mailto:Animoups44@outlook.fr)**

*Depuis janvier 2019*



# Sommaire :

<b>1. Présentation personnelle</b>	p.3
<b>2. La Médiation animale</b>	p.4
➤ Qu'est ce que la médiation animale	p.4
➤ Les bienfaits de la médiation animale	p.5
➤ Les valeurs d'Anim'Oups	p.6
➤ Nos missions	p.7
➤ Les objectifs que peuvent viser la médiation animale	p.7
➤ Nos prestations	p.8
➤ Les publics bénéficiaires	p.10
➤ Notre politique de séance	p.11
➤ L'équipe	p.12
➤ Les annexes	p.14



## 1. PRÉSENTATION PERSONNELLE DES GERANTS

**Nom :** LEVEQUE  
**Prénom(s) :** Korydwen  
**Âge :** 26 ans  
**Adresse :** 168 La Potardière  
**Ville :** LA REMAUDIERE   **Code postal :** 44430  
**Téléphone :** 07-83-20-02-87  
**E-mail :** [animoups44@outlook.fr](mailto:animoups44@outlook.fr)

**Nom :** GABORY  
**Prénom(s) :** Baptiste  
**Âge :** 35 ans  
**Adresse :** 168 La Potardière  
**Ville :** LA REMAUDIERE   **Code postal :** 44430  
**Téléphone :** 07-83-20-02-87  
**E-mail :** [animoups44@outlook.fr](mailto:animoups44@outlook.fr)

### **Formations, diplômes :**

Bac Pro Conduite et Gestion d'une Entreprise du Secteur Canin et Félin  
BAFA (Approfondissement Enfant en Situation de Handicap)  
Formation Professionnelle « Accompagnant Éducatif et Social »  
Diplômée d'état de « Chargée de projet en médiation par l'animal »

### **Expériences professionnelles :**

**2022- à aujourd'hui** Gérante de la **SARL Anim'Oups**  
Coordinatrice du Pôle Pays de la Loire - **Centre de Formation Agatéa**  
Éleveuse de Berger Australien – **Micro BA**

**2019-2022** Auto-entrepreneuse - **Micro-entreprise Anim'Oups**

#### **2018-2019**

**Foyer d'herbergement** Adapei 49 Les résidences -CHOLET -remplacements AES

#### **2017-2018**

**FAM/ UPHA Etablissement Saint Martin** BEAUPREAU- Remplacements AES

**Foyer Multi-Accueil de Vallet** – Remplacements AES

**IME Paul-Eluard** ANCENIS – Remplacements AES

**IME Ar Mor – SEHA** SAINT-HERBLAIN stage de 16 semaines

**PBD du Loroux-Bottereau – Unité EHPAD / USLD** stage AES 8 semaines

#### **2015- 2016**

**MAS du Loroux-Bottereau – HISL-Hôpital du Loroux-B** Remplacement ASH

**ADMR Château-Thébaud** – CDD remplacements

**Hyper U Vallet**- hôtesse de caisse – Contrat étudiant

**Maison d'Accueil Spécialisée** Loroux-Bottereau - 8 semaines Stage AMP

**Centre de Loisirs les Copains d'Abord** - Animatrice

#### **2014-2015**

Stage **Maison d'Accueil Spécialisée** Loroux-Bottereau

Stage exploitant agricole canin « **Le Domaine des Rives de l'Erdre** » 8 semaines



## 1. Qu'est-ce que la médiation animale ?

Un peu d'histoire :

Selon la Fondation **Adrienne et Pierre Sommer**, dédiée à la relation homme-animal, la médiation animale est la recherche des interactions positives issues de la mise en relation intentionnelle Homme-Animal dans le domaine éducatif, social, thérapeutique et de la recherche.

Dans cette longue histoire commune de la relation entre les hommes et les animaux ce n'est seulement qu'au XVIIIème siècle que pour la première fois on plaça volontairement les animaux auprès d'humains pour améliorer leur qualité de vie. Il est vraisemblable que la première description du rôle majeur que l'animal a joué au contact de personnes fragilisées fut celle, en 1792 du docteur William TUKE. En effet, ayant constaté la nature inefficace et même souvent violente des traitements des malades mentaux, il décida de créer l'institut York Retreat dans lequel il fit intervenir des poules et des lapins pour améliorer le sort de ses malades.

Mais le pionnier dans ce domaine de l'intervention des animaux sur la santé humaine, celui qui a laissé son nom en tant que père fondateur, est le docteur Boris LEVINSON. Dans les années 1950, ce pédopsychiatre américain ayant remarqué l'importance de la présence de son propre chien sur un jeune patient autiste fut le premier à émettre l'idée du rôle thérapeutique qu'un animal pouvait jouer auprès d'enfants malades. Il définit ainsi une thérapie qu'il nomma « Pet therapy ». Cette première appellation fut ensuite remplacée par « Pet Orientated Child Psychotherapy » et « Human/Companion animal Therapy » que l'on a traduit en français par « **thérapie assistée par l'animal** » ou par « **thérapie facilitée par l'animal** ».

En 1962 Levinson écrivit à son tour, dans la revue « Mental Hygiene », un article sur les effets bénéfiques des animaux sur l'homme. Enfin, en 1969 et en 1972, il publia deux ouvrages intitulés « Pet Orientated Child Psychotherapy » et « Pets Human Development » dans lesquels il décrit ses expériences.

### L'animal qui favorise la relation à l'autre

Aux Etats-Unis, on parle de « zoothérapie ». En France, on utilise le terme « médiation animale ». Adaptée à tout public, elle permet de maintenir ou favoriser le bien-être physique et psychologique. Cette activité est exercée par un professionnel diplômé en relation humaine et spécialisé dans la médiation animale.

L'animal favorise le lien, la relation à l'autre. C'est un médiateur qui cherche l'interaction. Il va vers l'autre sans jugement, sans intention, sans communication verbale. Il est spontané, stimule, éveille, réconforte de manière naturelle. Il permet le partage et une relation authentique. L'animal assure un rôle de catalyseur social et procure de l'apaisement.



## 2. Les bienfaits de la médiation animale

La médiation animale est une méthode qui favorise les liens naturels et bienfaits entre les humains et les animaux, et qui s'applique à toute activité impliquant l'emploi d'un animal auprès de personnes, à des fins préventives, thérapeutiques ou récréatives.

L'animal est un "facilitateur" qui contribue au mieux-être des personnes et renforce les soins ou l'accompagnement déjà mis en place par des professionnels de l'éducatif et/ou du soin.

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a défini comme suit la notion de santé : "un état de complet bien-être physique, mental et social". C'est un droit fondamental de l'être humain et toute action s'inscrivant dans cette démarche ne peut être que bénéfique.

Il n'est plus possible désormais de parler de Santé sans parler de Qualité de vie, de bien-être physique et mental. Les animaux de compagnie jouent un rôle important. Ils font partie de l'univers quotidien, de la vie sociale, affective et active...



Tous les spécialistes s'accordent à dire que la présence d'un animal aux côtés d'une personne âgée, malade ou même fragilisée ne peut être que bénéfique. **Les animaux sont employés comme stimulateur pour déclencher une réaction afin que l'intervenant en médiation animale puisse entrer en relation avec la personne.**

L'animal n'est pas un thérapeute, il contribue au mieux-être de la personne et renforce les activités mises en place.

Les exemples de recours à l'animal dans un contexte thérapeutique sont nombreux, certains étant plus spectaculaires que d'autres.

On peut penser à l'équithérapie où le cheval est employé pour développer chez la personne la coordination, la force musculaire, l'équilibre, etc...

Il existe des situations où l'on a recours à l'animal afin de pallier des déficits ou des handicaps physiques : les chiens guides pour personnes non voyantes, les chiens d'assistance aux personnes en fauteuils roulants sont probablement les plus connus.

Le but recherché étant de procurer aux personnes une plus grande autonomie et la présence du chien d'assistance normalise les contacts sociaux.

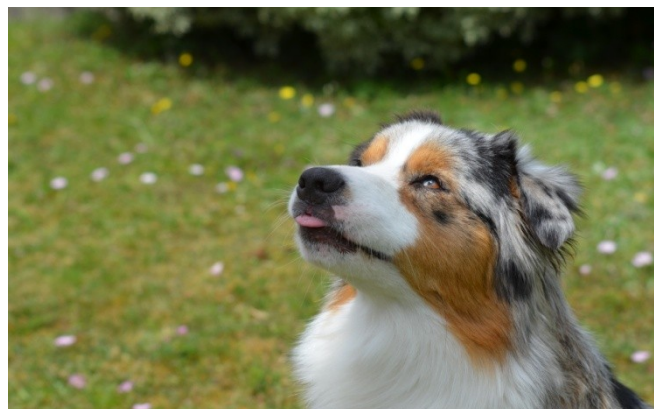
Dans les établissements de santé, l'animal peut agir comme **facilitateur social** car il favorise la conversation et les interactions entre les résidents en procurant des sujets de conversation neutres. Il permet l'instauration rapide d'un contact chaleureux et augmente le nombre et la qualité des relations entre les résidents, les familles et les équipes soignantes.



### 3. Nos valeurs

Nous basons notre pratique professionnelle sur des valeurs fondamentales auxquels nous tenons tout au long de votre activité :

- **Le bien-être animal** : les animaux sont sélectionnés, manipulés, éduqués ou sensibilisés aux publics et aux pratiques de la médiation animale avant de venir en séance. Nous observerons peu de signes de stress. Les séances auront lieu dans de bonnes conditions climatiques, environnementales et physiques pour les animaux (forte chaleur, femelle en gestation...). Nous nous engageons à respecter la réglementation et les bonnes pratiques de chaque espèce détenue.
- **Une relation d'aide** basée sur le développement ou le maintien de l'autonomie des participants.



Selon René Arpad SPITZ (psychiatre et psychanalyste américain qui découvrit le syndrome d'hospitalisme) la relation est vitale pour l'être humain. Une relation positive et un climat favorable basés sur l'authenticité sont primordiaux pour les séances.

- **Laisser le choix** : les participants sont invités aux séances sur la base du volontariat ainsi que nos animaux pour favoriser les relations. Pour chaque intervention nous emmenons une équipe diversifiée d'animaux afin de favoriser les liens et laisser le choix à chacun de s'ouvrir à une espèce ou un animal en particulier. Les séances programmées peuvent être réfléchies et orientées par l'IMA en lien avec le référent mais également avec les bénéficiaires s'ils en ont la capacité.
- **Le respect de chacun** : L'IMA s'engage à la confidentialité et la discrétion professionnelle sur l'ensemble des structures dans lesquelles il intervient. Le non jugement d'autrui ainsi que le regard positif et la stimulation de chaque potentialité des bénéficiaires sont les valeurs que

nous portons dans toutes les séances. Notre intervention ne consiste pas à entrer dans les sphères personnelles ni intimes des participants, nous prenons le temps d'observer les expressions qu'elles soient positives ou négatives avant chaque contact avec l'animal.

### 4. Nos missions

- Adapter une relation avec le bénéficiaire par le biais d'un animal,
- Tenter de répondre au mieux aux objectifs fixés avec les bénéficiaires et les référents,
- Apporter une dynamique d'animation en lien avec des objectifs divers tant sur le plan thérapeutique, éducatif et de loisirs,
- Accompagner les bénéficiaires individuellement dans leur travail en lien avec les objectifs.



## 5. Les objectifs que peuvent viser la médiation animale :

### Activités pédagogiques

- Atelier sensoriel : contacts directs avec les animaux, travail sur les formes et les couleurs lors d'exercices ludiques avec les animaux,
- Atelier de stimulation : jeux avec les animaux pour travailler la mémoire,
- Hygiène et santé : connaître et appliquer les règles d'hygiène et de santé en faisant des parallèles avec l'animal,
- Structuration dans l'espace : suivre un parcours avec l'animal,
- Structuration du temps : activités autour de la simultanéité, l'antériorité ou la postériorité des événements.



### Rééducation fonctionnelle



- Initier la mobilité par l'intermédiaire de l'animal : contrôle des gestes lors d'activité, parcours de motricité, marche en laisse, exercices d'équilibre et de coordination, jeux de cerceaux, appels gestuels, caresses,
- Identifier et apprécier les effets : plaisir, enthousiasme, satisfaction de l'activité et constater les progrès.

### Activités relationnelles

- Faciliter la prise de contact, l'expression avec autrui grâce à l'animal,
- Faire collaborer plusieurs personnes autour d'une même tâche (soins, balades),
- Échanger avec l'animal grâce au rôle apaisant de celui-ci (échanges verbaux et non verbaux),
- Exprimer ses sentiments sans retenue et sans crainte du jugement d'autrui.



## Activités ludiques

➤ Pratique des commandes d'éducation apprises par le bénéficiaire et acquises par le chien dans le cadre d'un parcours d'agility "adapté".

## 6. Nos prestations :

Nous proposons plusieurs types de séances de médiation par l'animal.

### Les séances à but thérapeutique en groupe : 45 minutes

Régulières et fixes afin de travailler sur les objectifs préalablement définis en équipe. Ce sont des séances composées d'activités en lien avec les capacités et les envies du public. Nous travaillons des objectifs personnalisés pour chaque bénéficiaire. Le groupe est constitué de **8 personnes maximum** afin de garantir la qualité des observations. Elles se déroulent dans une salle close afin d'éviter les stimulations extérieures.

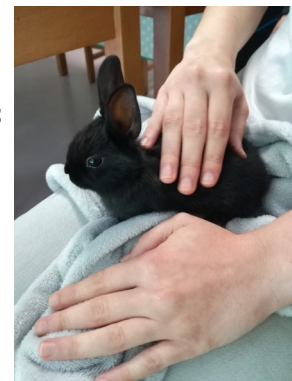


### Les séances « rencontre avec les animaux » lieu ouvert : (45 minutes)

Séance d'animation, sans objectif précis, ouverte à tous, dans les lieux communs afin de venir à la rencontre des animaux présents.

### Les séances d'animation par l'animal (ponctuelle) : 1heure

Qui sont donc ponctuelles (moins d'une fois par mois) afin d'animer un moment fort de la structure (Noël, anniversaire, Pacques, l'été). Ces séances sont donc sans objectif concret si ce n'est le divertissement des bénéficiaires ou le bien-être d'un lien avec l'animal.



### Les séances individuelles : (45 minutes)

Séance de chambre en chambre, ou dans le logement d'un seul résident concerné, au lit ou au fauteuil. C'est un moment privilégié avec les animaux et l'intervenant afin de rompre l'isolement, créer du lien et/ou répondre aux objectifs personnalisés.





## **NOS PETITS PLUS :**

### 1- *Séance Zen !*

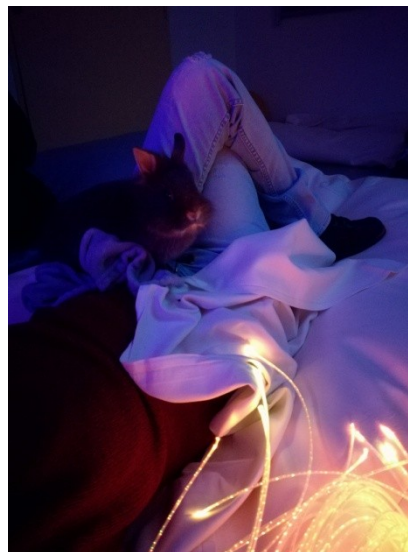
C'est parce que nos animaux sont source d'apaisement que nous vous proposons des séances basées sur la relaxation.

Séance au sol.

Nos animaux (lapins et cochons d'inde) sont au contact des bénéficiaires qui font le choix d'être assis ou allongés. Dans une ambiance zen et relaxante grâce à notre matériel de lumière tamisée et musique douce. L'établissement a juste à fournir la salle et les couchages adaptés.

Toutes nos séances sont en itinérance sur les structures médico-sociales, dans les écoles ou centres de loisirs et au domicile des personnes.

Pour bénéficier de nos séances vous pouvez donc me contacter simplement par téléphone ou par mail.



### 2- *Un poney dans la structure :*

Vintou, notre poney mini-shetland de 75 cm au garrot à intergré l'équipe d'animaux médiateurs d'Anim'Oups cette année.

Il intervenir en structure pour des séances en intérieur comme en extérieur.

Le protocole d'hygiène est renforcé pour ces séances à savoir le port de chaussons, le nettoyage et le pansage du poney avant les séances. Les crins du poney peuvent également être tressés sur demande de l'établissement.





### 3- Les séances furets :

#### Les furets débarquent



Frères et sœurs qui travaillent main dans la main c'est l'histoire de Bandit et Willow les bébés furets devenus grands.

Sociabilisés dès leur plus jeune âge, ses petites boules de poils sont devenues en peu de temps très sociables. Ils ont donc intégré l'équipe d'Anim'Oups pour le plus grand plaisir des bénéficiaires !

### 4- Les séances chiots:

Chez Anim'Oups il y a régulièrement des naissances ! Lapins béliers nains, mais aussi les chiots de nos chiennes médiatrices berger Australien Oups et Aya !



Les chiots sont élevés en famille et lorsqu'il ont l'âge de sortir et qu'ils ont eu leur petit rendez-vous chez le vétérinaire les chiots vont en séances avec nous pour le plus grand plaisir des bénéficiaires. Les séances avec les chiots apportent une thématique de séance différente, « gagnant-gagnant) dans le prendre soins, le maternage et la socialisation de chacun.



### 5- Les séances chat :

Notre petit O'Malley, chat européen élevé au biberon dont l'histoire émeus tout les participant, nous accompagne également dans les séances de médiation animale !

Doux, joueur, câlin, il fait le bonheur des bénéficiaires des séances !

**Anim'Oups**  
 médiation Animale  
 EQUÉ Korydwen  
 LA REMAUDIERE  
 07-83-20-02-87

E-mail: Animoups44@outlook.fr



## 7- Les publics bénéficiaires :

Nos séances sont accessibles à l'ensemble des structures médicales et médico-sociales. Nous intervenons avec tout type de profil dépendant, en situation de handicap ou comme en dépendance liée au vieillissement et donc de tout âge.

Grâce à mon expérience dans le domaine du handicap, je suis en capacité d'adapter mes séances pour un FAH, Foyer de Vie, FAM ou une MAS. J'ai également découvert les EHPAD, ainsi que les unités Alzheimer.

En milieu scolaire ou en centre de loisirs nous pouvons également proposer des animations en lien avec la formation PECCRAM afin de prévenir des morsures.

Lors de nos séances les animaux sont accompagnés par un panel de matériel ludique pour agrémenter les moments de partage et de travail.

### 1. Politique des séances

Les séances seront toujours axées sur le BIEN ETRE de l'animal mais aussi du résident. Aussi il est possible qu'un animal en séance montre des signes de démotivation, auquel cas l'IMA devra trouver des techniques de pédagogie pour laisser l'animal au repos. Comme pour les bénéficiaires ne montrant pas de signe de volontariat ni de participation lors des séances, une réévaluation pourra être envisagée pour décider le maintien de l'activité pour cette personne.

Comme tout professionnel du domaine social, le deuxième axe de travail porte sur la notion d'autonomie des personnes.

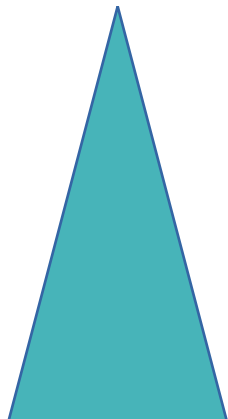
En d'autre terme il est primordial pour le fonctionnement des séances et le maintien du projet dans les structures **de nommer un professionnel référent de l'activité dans l'institution**. Son rôle sera donc de porter le projet jusqu'à sa mise place, d'être en contact avec l'IMA et de communiquer avant la séance sur les nouvelles et les transmissions concernant les bénéficiaires. Il fera part à l'IMA des profils des résidents. Il prendra part à toute séance de médiation animale et mettra en place avec l'IMA des objectifs pour les séances dans un premier temps et l'informerá des observations lors des séances.

**Il est OBLIGATOIRE que pour chaque séance, un professionnel de l'établissement soit présent durant toute la séance.**

**La relation lors des séances** est illustrée comme ci-dessous, il est important d'avoir tous les maillons de la chaîne pour que la communication et les objectifs soient atteints.



## Bénéficiaires



**Animal**

**Intervenant en Médiation  
Animale  
Référent**

## 2.L'équipe

Les intervenants en médiation animale sont Mme LEVEQUE Korydwen et Mr GABORY Baptiste

Les diplômes acquis :

### **ACACED Chien, Chat, et NACS :**

Il prouve les capacités à travailler avec un chien. Il permet l'accès à ces animaux dans les structures.

### **Bac Pro Conduite et Gestion**

#### **d'une Entreprise du Secteur Canin et Félin :**

Il permet de prouver les capacités de gestion d'une entreprise et ainsi

les connaissances des animaux de compagnie (alimentation, besoins physiologiques, reproduction, sélection...).

### **Formation Professionnelle d'Accompagnant Educatif et Social cycle court :**

Premier niveau de qualification dans le champ du travail social, accompagnement à la vie en structure aux personnes dépendantes, soins, écriture des projets personnalisés.

### **Formation d'Intervenant en Médiation Animale :**

**Anim'Oups**  
Médiation Animale  
LEVEQUE Korydwen  
44430 LA REMAUDIERE  
Tel : 07-83-20-02-87  
E-mail: Animoups44@outlook.fr





Formation de l'institut AGATEA.

Conduire un programme en MA pour le compte d'un établissement

Créer et piloter une structure de l'économie sociale et solidaire spécifique au domaine de la médiation animale

Connaître et choisir ses animaux

Communiquer avec les différents acteurs de la triangulation.

**BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) :**

Préparation et organisation des animations de qualité auprès d'enfants en tenant compte de leurs personnalités, veiller au bien-être, faire vivre des temps collectifs riches et originaux.

**Formation PECCRAM :**

Permet de faire des interventions de prévention des morsures auprès des enfants.

Les animaux :

- Les chiens : **Oups** du Domaine de la Canurie et **Aya**, les chiennes berger australiens et **Toon** le petit terrier
- Le chat : **O'Malley**
- Les Poney mini-shetland **Vintou et Happy**
- Les furets : **Willow et Bandit**
- Les lapins
- Les cochons d'Inde





## Annexes :



➤ La réglementation

➤ Diplômes



## La réglementation :

La médiation animale n'est pas une pratique reconnue professionnelle. Il s'agit d'une spécialité d'un professionnel du secteur médico-social. Les formations proposées sont des formations professionnelles qui n'attestent pas d'un diplôme d'état et donc d'un métier reconnu. Bien que des instituts de formation en font la demande et que les mentalités tendent à changer pour une reconnaissance de la MA que nous attendons. Cela n'empêche pas la pratique pour les intervenants titulaires du CCAD (Certificat de Capacité pour les Animaux Domestiques).

### Accueil des animaux en secteur sanitaire

L'article 47 du décret n° 74-27 du 14 janvier 1974 [3] relatif aux règles de fonctionnement des centres hospitaliers interdisait la présence des animaux dans l'enceinte des structures hospitalières.

Cet article a été abrogé par le décret n°2003-462 du 21 mai 2003 [4] relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique. L'article R1112-48 stipule que « les animaux domestiques, à l'exception des chiens-guides d'aveugles, ne peuvent être introduits dans l'enceinte de l'hôpital ».

La circulaire n°40 du 16 juillet 1984 [5] stipule que les chiens-guides d'aveugles ont le droit de pénétrer dans les centres hospitaliers (hôpitaux, cliniques, maisons de retraites, etc), mais il leur est interdit d'entrer dans les chambres des patients ainsi que dans les salles de soins.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 [6] concernant la citoyenneté des personnes handicapées reconnaît la présence de l'animal éduqué auprès d'elles et leur accessibilité dans les lieux publics en compagnie de leur animal d'assistance.

En l'état actuel de la législation, la présence animale en établissements de santé ne pourra être autorisée qu'après avis et accord de la direction, du responsable du service, du coordonnateur de la lutte contre les infections associées aux soins et de l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène.

**La visite de l'animal domestique du patient hospitalisé n'est pas autorisée dans l'établissement.**



### Mesures pour le personnel et les intervenants en médiation animale

- Identifier les personnes responsables (au moins 2) de l'animal, de son suivi vétérinaire (vaccins, soins, surveillance, vermifuge), de ses soins quotidiens s'il réside dans l'établissement, du contrôle de la reproduction. Les tâches et leurs fréquences seront précisées et tracées.
- Établir une fiche de traçabilité pour le suivi et le toilettage de l'animal (tâche effectuée, date, identification de la personne).
- Envisager le cas de disparition de l'animal (principalement le chat en EMS), de maladie ou de mort, en particulier pour l'animal résidant dans les EHPAD/autres EMS (annonce, attention, écoute des réactions des résidents).
- Respecter les recommandations définies dans le projet.
- Être attentif au bien-être de l'animal et reconnaître les signes de maladie, de mal-être ou de stress afin de suspendre au moins temporairement les séances.

### **Mesures pour l'établissement**

- Identifier un responsable de projet (et éventuellement un suppléant).
- Impliquer dans le projet le personnel participant aux activités de médiation animale
- S'assurer de la formation de l'intervenant en médiation animale qui doit être sensibilisé aux réactions humaines et animales ou former des professionnels à cette médiation, l'établissement devra s'adresser à des professionnels de la médiation animale ayant une formation concernant l'animal et l'humain.
- Associer un professionnel en hygiène hospitalière à la rédaction de protocoles établissant les règles à respecter et aussi les conduites à tenir en cas de morsures, griffures.



- Communiquer sur les espaces interdits et s'assurer qu'ils sont respectés de tous. En cas de non-respect, l'autorisation devra être suspendue.
  
- Identifier les personnes responsables de l'entretien de l'environnement de l'animal et s'assurer que les tâches sont connues, respectées et tracées. (L'intervenant en médiation animale effectue cette tâche).
  
- Informer et former le personnel au nettoyage des zones visitées ou salies par l'animal (ramassage rapide des déjections, éviter le contact des excréments et liquides biologiques par le port de gants, nettoyage) et aux mesures de prévention destinées à réduire le risque de zoonose.
  
- Informer le personnel des signes cliniques d'infection du patient/résident en fonction de l'animal accueilli.
  
- Informer et/ou impliquer les familles sur le projet et aussi sur les risques, voire recueillir leur accord.
  
- Ne pas imposer le projet. Veiller à l'information, la concertation et la coordination des équipes afin d'obtenir l'adhésion de chacun.
  
- Établir une convention entre l'établissement et l'intervenant en médiation animale.
  
- Évaluer le coût de la présence animale ainsi que son financement (budget animation, association, subvention).

Vous trouverez en annexes de ce dossier les documents attestant des formations et des protocoles de soins aux animaux permettant l'accès aux structures médico-sociales.

Bénéfices et objectifs de la présence d'un animal :



Des études ont montré le bénéfice apporté par la présence animale auprès de patients fragilisés : elle aide à se libérer des angoisses, s'exprimer, sortir de l'isolement, retrouver une motivation pour le suivi des soins, à être acteur, à retrouver un rôle social ... [11,12].

Les animaux de compagnie sont des animaux qui bénéficient de la protection de l'Homme. En France, ce sont principalement les chats, et les chiens qui sont domestiqués.

Depuis les années 80, on désigne par NAC (nouveaux animaux de compagnie), domestiqués ou non, des espèces variées telles que rongeurs, oiseaux, poissons, insectes, singes, tortues, reptiles ...



## Les diplômes :



### ATTESTATION DE CONNAISSANCES N° 2018/125e-d68d

relative aux activités liées aux  
animaux de compagnie d'espèces domestiques

à l'attention de :

**LEVEQUE Korydwen**  
12 Allée des Erables  
44330 Vallet

Cette attestation de connaissances est délivrée à :

Nom : **LEVEQUE** - Prénom : **Korydwen** - né(e) le : 14/08/1997 après :

- le suivi d'une formation adaptée aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ET
  - la réussite à l'évaluation des connaissances le 25/04/2018
- Session n° 3677 organisée à 35651 Le Rheu, région Bretagne

par :

EPLEFPA Le Rheu-Combours  
route de Cintré - BP25  
35651 Le Rheu cedex

**Sous couvert de l'organisme de formation habilité**

(confère arrêté ministériel NOR AGRE 1428100A du 19 décembre 2014)

CFPPA de Valdoie  
95 rue de Turenne  
90300 Valdoie

pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (visées aux articles L. 214-6-1, L. 214-6-2 et L. 214-6-3 du code rural et de la pêche maritime) :

- « Chien »
- « Chat »
- « Animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats »

Fait le : ..... <b>09 MAI 2018</b> .....  à : .....  	<p style="text-align: center;"><i>Nom, signature et cachet du (de la) D(R)AAF</i></p> <p>Le(la) directeur(rice) régional(e) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et par délégation, l'Adjointe de la Chef de SRFD</i></p> <p style="text-align: center;">   <b>C. DIMEGLIO</b> </p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conformément à l'article L.214-6-1 du code rural et de la pêche maritime

Action de formation nécessaire aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques - Attestation de connaissances - version octobre 2017



## SOCIETE FIMAC CANIN

### Formation d'intervenant au PECCRAM :



#### Programme d'Education à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accident par Morsures

**Les objectifs de cette formation :** Permettre d'initier des groupes de jeunes enfants de 4 à 10 ans aux bons comportements avec les chiens pour vivre en bonne harmonie avec eux dans la vie sociale et éviter les morsures.

**Nature de la formation :** Fournir les outils nécessaires au développement des compétences pédagogiques indispensables pour intervenir en école ou dans les centres de loisirs.

**But de la formation :** comprendre les mécanismes de base du fonctionnement de l'institution scolaire, du jeune enfant et connaître les techniques pédagogiques nécessaires pour mettre en œuvre les contenus scientifiques concernant la prévention morsures et la connaissance du chien.



### Korydwen LEVEQUE

A suivi ce module de deux jours soit 14 heures et a réussi avec succès le QCM validant cette formation d'intervenant PECCRAM.

Fait à RENNES le 18 novembre 2018

FIMAC CANIN  
GHANIAL HAZARD  
31 RUE DE PASSY  
75016 PARIS  
TEL. 0617600378

FIMAC CANIN  
GHANIAL HAZARD  
31 RUE DE PASSY  
75016 PARIS  
TEL. 0617600378

